



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 11 décembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 5 décembre 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 38
Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Nathalie KOENDERS		Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES
Mission Locale de l'arrondissement de Dijon - Subvention 2026

Le territoire de Dijon métropole concentre 48,1% des habitants du département. En juin 2025, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A a augmenté sur un an de +5%. Cette tendance concerne plus particulièrement les jeunes (+17% sur un an) qui éprouvent de multiples difficultés à trouver ou retrouver un emploi.

Fidèle à son engagement de longue date en matière d'insertion et d'emploi, Dijon métropole a élargi son champ d'action en 2019 à la suite du transfert des compétences sociales auparavant assurées par le Conseil Départemental de la Côte-d'Or. L'objectif reste le même à savoir soutenir les personnes en recherche d'emploi en tenant compte de l'ensemble de leurs besoins sociaux (accès au logement, mobilité, droits sociaux, etc).

Dijon métropole joue également un rôle central dans la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, adoptée en décembre 2023. Aux côtés de l'État et du Département, Dijon métropole co-préside le comité local pour l'emploi de la Métropole de Dijon. À travers cet engagement, elle confirme sa volonté d'intensifier les actions en faveur de l'insertion professionnelle et de soutenir le développement de l'emploi sur son territoire. En 2025, la Métropole a présenté quatre fiches actions destinées à être intégrées à la feuille de route locale. Deux d'entre elles étaient à destination des jeunes. Ces actions ont été mises en œuvre au cours de la même année.

L'appui à la Mission Locale de l'Arrondissement Dijonnais s'inscrit dans ce cadre d'intervention.

La Mission Locale de l'arrondissement de Dijon intervient sur le champ de l'insertion, de l'emploi et de la formation des jeunes. Elle exerce une mission de service public de proximité afin de permettre à tous les jeunes de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale. Elle accueille tous les jeunes de 16 à 25 ans sortis ou non du système scolaire, avec diplôme ou sans diplôme, avec un projet ou sans projet, inscrit ou non à France Travail. La Mission Locale a pour missions de :

- Repérer, accueillir, informer, orienter et accompagner les jeunes en élaborant avec chacun un parcours personnalisé vers l'emploi ;
- Mobiliser l'offre d'insertion disponible sur un territoire ;
- Soutenir les jeunes dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'orientation professionnelle, d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté et à la mobilité.

Elle propose aussi une offre de services à destination des entreprises, en les aidant au recrutement et en assurant un suivi des jeunes dans la phase d'intégration sur leur poste de travail.

Les missions locales font partie du réseau pour l'emploi et collaborent étroitement avec l'ensemble des acteurs de l'insertion et les collectivités locales. Le financement de ces dernières auprès de la Mission Locale de l'arrondissement de Dijon représente 8% de son budget.

En 2024, la Mission Locale a accompagné 5 569 jeunes, dont 21 % issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Afin de les accompagner à l'autonomie, 1 000 jeunes ont été conseillés sur leurs problématiques de logement et 1 400 sur l'accès aux soins. 1 310 jeunes ont signé un contrat de travail et 550 jeunes sont entrés en formation. En comparaison aux autres métropoles, la Mission Locale accueille une proportion de jeunes NEETS (jeunes ni en études, ni en emploi, ni en formation) supérieure de 10 points. Il est à noter que la Mission Locale prescrit 90% des dossiers présentés au Fonds d'aide aux jeunes (FAJ). Elle assure aussi plusieurs permanences dans les Points d'Accès aux Droits (PAD) de la Métropole et ses conseillers sont même installés avec les équipes sociales de deux des quatre PAD dijonnais.

Dans la continuité des années précédentes, la Mission Locale s'engage pour l'année 2026 à :

- accueillir, informer et orienter les jeunes ;

- les accompagner dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'orientation professionnelle, d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté et à la mobilité ;
- poursuivre et renforcer les collaborations avec les principaux acteurs de l'insertion et de l'emploi ;
- s'impliquer activement dans les projets liés à l'emploi déployés sur le territoire métropolitain, notamment dans le cadre du contrat de ville ainsi que participer aux instances de gouvernance.

Le budget prévisionnel de l'association est de 3 792 563 €. Dans le but de soutenir les actions de la Mission Locale de l'Arrondissement Dijonnais visant à accompagner les jeunes, il est proposé que Dijon métropole accorde une subvention de 100 000 € à l'association pour l'année 2026.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2026 de 100 000 € à la Mission Locale ;
- **d'approuver** le versement d'une subvention de 100 000€ à la Mission Locale de l'arrondissement de Dijon ;
- **de prélever** la somme sur le budget 2026.

SCRUTIN	POUR : 42	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 4 PROCURATION(S)	